

DISCOURS 80 ANS RAFLE DU VEL D'HIV

Dimanche 17 juillet 2022

M. le préfet de l'Isère,

M. le maire de Grenoble,

Mmes et Mrs les député(e) s,

Mme, M. le sénateur

Mme la conseillère métropolitaine représentant le Président,

Mme et Mrs les vice-président de Grenoble Alpes métropole,

Mmes et Mrs les conseillers départementaux,

Mmes et Mrs les élus,

Mmes et Mrs les présidents d'association,

M. le représentant diocésain,

Mme et Mrs les présidents des associations consistoriales Rachi et baryohai,

Mr le Rabbin,

Chèr(es) ami(es)

Zakhor, souviens toi.

Dans la tradition juive, la question de l'héritage et de sa transmission occupe une place importante.

Être juif en 2022, c'est être pétri de ce avec quoi nous naissons, et devenir cependant soi-même.

Être juif de France en 2022, c'est être né avec une souffrance particulière.

Celle des juifs de France de 1942.

Exclus de certains emplois, recensés, spoliés, marqués de l'étoile jaune, puis finalement raflés, déportés et exterminés.

L'exclusion : le 3 octobre 1940, le gouvernement français proclamait la loi portant sur le « statut des juifs ».

Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Il fallait d'abord déterminer ce que c'était qu'être juif, puis décider comment réduire l'influence de ceux-ci dans la société.

Cette loi, qui précède d'un jour la loi autorisant l'internement des juifs étrangers, exclut les juifs français de tous les métiers de la fonction publique (enseignement, magistrature, administration d'état ou territoriale ...), de tous les métiers du monde de la presse, de la radio et du cinéma, et plus tard de certains secteurs libéraux.

Dans le rectorat de Grenoble le recteur charge les inspecteurs d'académie en poste dans chaque département d'identifier les Juifs avant le 15 novembre 1940, tant dans les établissements scolaires que dans les services de l'inspection académique et de l'inspection primaire. L'inspecteur d'académie de Grenoble répercute lui même la circulaire auprès des directeurs d'établissements les chargeant d'indiquer quels sont les « membres du corps enseignant » juifs exerçant dans leur établissement. En une semaine à peine, l'ensemble des établissements de l'Isère transmet les informations.

Ceci fait, avec zèle, l'inspecteur d'académie fut nommé dans les semaines qui suivirent inspecteur général des écoles primaires...

Quant à la plus belle profession du monde, celle d'avocat, en 1939, le barreau le plus influent de France, celui de paris, compte environ 400 avocats juifs dont parmi les plus célèbres TORRES, MAYER, LYON – CAEN.

Les lois d'exclusion furent accueillies avec satisfaction par le barreau de Paris.

Après-guerre, son bâtonnier résuma ainsi :

« Avant la guerre, nous avons été envahis par des étrangers naturalisés de fraîche date, presque tous d'origine orientale, dont le langage commenté par de petits journaux [il s'agit de la presse antisémite de l'époque] nous couvrait de ridicule et qui apportaient, dans la conduite des litiges, les procédés de leurs bazars. A cet égard, la politique de Vichy rencontrait nos intérêts professionnels...»

Le recensement : les mesures prises par le *Militarebefehlshaber in frankreich* le 27 septembre 1940 imposèrent aux juifs de la zone occupée de se présenter au sous-préfet pour s'inscrire sur un registre spécial. Dans un souci d'efficacité de la mesure, il fut ensuite demandé que la mention « juif » soit apposée en rouge sur les papiers d'identité.

C'est une loi française du 2 juin 1941 qui imposa partout en France, toutes zones confondues, ce recensement et ce marquage des papiers d'identité.

Jusqu'au recensement même et le marquage des *entreprises juives*.

La spoliation : la loi du 29 mars 1941, en créant le commissariat général aux questions juives, étend le contrôle et la confiscation des entreprises dont les dirigeants sont juifs:

- Gestion et liquidation des biens juifs,

Il ne sera accordé aucun dédommagement, ni aucune indemnité de licenciement.

Une ordonnance, en date du 28 mai 1941, s'en prend directement aux biens juifs et les comptes bancaires sont gelés.

Nous savons à Grenoble et dans l'Isère ce que furent les spoliations. Nous savons aussi toute l'importance du travail fait ici pour rétablir en rétablir l'histoire.

Le marquage : exclus de nombreux emplois, recensés, spoliés, les juifs de France, comme tous les juifs d'Europe, peuvent désormais être marqués.

Une ordonnance du 29 mai 1942, impose sous quelques jours à tous les juifs de zone occupée de plus de 6 ans, le port de l'étoile juive, selon les termes collaborationnistes, dite étoile jaune :

« Une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte, en caractères noirs, l'inscription "Juif". Elle devra être portée bien visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement. »

Outil de discrimination dans une politique plus vaste de persécution, l'étoile jaune sert à assigner, à montrer, à surveiller, à contrôler et à arrêter.

L'Etat peut donc désormais rafler.

La rafle : à l'été 1942, l'Allemagne nazie a déjà décidé de sa solution finale. Partout, les pays sous domination ou sous collaboration doivent apporter leur funeste contribution à l'élimination des juifs.

100 000. C'est le nombre de juifs que la France doit livrer aux allemands.

100 000 larmes, 100 000 trahisons, 100 000 hontes.

La France n'a pas attendu la demande pressante des Allemands.

Déjà, en 1941, la France raflait.

- *Le 14 mai 1941 à Paris. Des milliers de Juifs étrangers, furent convoqués par la Préfecture de police de Paris, à 7 heures du matin « pour examen de situation ». Ceux qui se présentèrent, soit 3 710 personnes, furent arrêtés et envoyés dans les camps du Loiret, à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande.*
- *Du 20 au 25 août 1941, toujours à Paris. 4 232 hommes furent arrêtés par des policiers français, sous la direction de militaires allemands. La plupart était des étrangers, mais il y avait tout de même 1 500 Français parmi eux. Cette rafle conduisit à la création du camp de Drancy.*
- *Le 12 décembre 1941, à Paris. 743 Juifs, uniquement des hommes, furent arrêtés par des policiers allemands, avec l'aide de policiers français. La plupart des Juifs arrêtés étaient français : avocats, hommes politiques ou industriels. Ils furent internés puis envoyés au camp de Compiègne-Royallieu.*

La police française était donc prête à la rafle du Vel d'Hiv.

Esther SENOT raconte cette évolution collaborationniste :

"Je suis née en Pologne en 1928, mes parents ont émigré en 1930 à cause de l'antisémitisme et de la crise financière. On s'est installé dans un petit appartement de Belleville. Je suis l'avant-dernière de 7 enfants. Tous les matins avant d'aller à l'école, ma mère nous faisait la morale : 'La France nous a bien accueillis, tenez-vous tranquilles'.

Dès 1939, quand Hitler est arrivé au pouvoir, beaucoup de réfugiés allemands et autrichiens nous racontaient ce qu'ils avaient vécu, mais personne ne les croyait. En juillet 40, quand Pétain a eu les pleins pouvoirs, son principal souci a été de s'occuper du problème des juifs de France. Il a ordonné le recensement, on a dû aller se déclarer au commissariat (nom, adresse, nombre de personnes au foyer, liste des biens...) Avec les restrictions sur l'accès aux transports, au ravitaillement et aux lieux publics pour les juifs, la vie a commencé à devenir plus dure.

En mai 41, on a reçu à la maison une convocation pour "affaires de famille" (c'était la rafle du billet vert). On n'a jamais eu de problème avec la police. Mes deux frères aînés se sont présentés. Ils ont été internés au camp de Pithiviers. On faisait des économies pour leur apporter des colis. 4000 hommes en âge de travailler y étaient. Mes frères y sont restés un an. Puis, ils ont été déportés en juin 42. C'était le convoi n° 4 vers Auschwitz.

En juillet, il y avait des rumeurs de rafles, mais on ne s'est pas inquiété. Jusqu'alors, ça n'avait concerné que des hommes valides.

Le 16 juillet vers 6 h du matin, il y a eu des bruits de policiers dans toute la rue, ils avaient des fiches avec le nombre de personnes à arrêter dans chaque foyer. Ils matraquaient les portes, faisaient sortir les gens de force. J'ai vu des personnes âgées sorties sur des civières. Tout le monde était embarqué. Nous habitons un passage long de 200 mètres, 86 personnes y ont été raflées. Ils ne sont pas venus chez nous, on n'a jamais compris pourquoi...

À la maison, il ne restait plus que mes parents, l'un malade, l'autre invalide, mon petit frère de 11 ans, ma grande sœur de 16 et moi. Inquiète pour le reste de la famille, ma mère envoie ma sœur chez notre tante et moi chez ma belle-sœur, à République.

Quand je suis arrivée, il n'y avait plus personne, il y avait des scellés sur l'appartement

...

Alors je suis allée chez ma tante, mais il n'y avait plus personne, ni elle, ni mes cousins, ni ma sœur. De retour chez ma belle-sœur, la gardienne m'informe que quelqu'un est venu les chercher pour les faire passer en zone libre.

Finale­ment passée en zone libre, c'est de retour à Paris quelques temps plus tard qu'Esther SENOT sera arrêtée et déportée à Drancy.

Il aura fallu du temps, beaucoup de temps, pour que la chape de plombs se lève sur la rafle du vel d'Hiv.

En 1959, le vélodrome d'hiver, qui la veille de la rafle accueillait un match de boxe du célèbre Marcel Cerdan, est détruit dans la plus grande indifférence mémorielle.

La parole des rescapés se libère seulement à la fin des années 1960.

La France finit par découvrir l'horreur dans un documentaire du journal de 20h : nous sommes en 1972.

Lazare Pytkowicz, a 14 ans à l'époque. Il racontait comment, raflé avec ses parents, il avait réussi à s'échapper profitant d'un moment de confusion lorsque les mères privées de lait avaient forcé les policiers à les laisser traverser la rue jusqu'à une épicerie voisine pour acheter de quoi nourrir leurs enfants. Le pire déclarait-il, c'est qu'elles étaient ensuite retournées dans l'enceinte mortifère.

Faute d'eau, de nourriture et de médicaments, la situation sanitaire allait dégénérer rapidement dans le vélodrome où se multipliaient les crises de folie, les suicides et les décès. Deux médecins juifs rescapés évoquaient [dans ce reportage] les cris et les pleurs des enfants, les malades de la scarlatine, précisant qu' « à chaque fois c'était un refus absolu de traiter ces malades ou de les évacuer ». Seuls trois médecins et quelques infirmières de la Croix-Rouge auront été finalement autorisés à intervenir auprès des raflés rassemblés.

L'évacuation allait se dérouler 6 jours plus tard, les prisonniers étant transférés vers le camp de Drancy puis vers Auschwitz, d'où il ne reviendrait jamais.

Le philosophe Vladimir Jankélévitch concluait ce reportage émouvant en évoquant la question du pardon, soulignant la différence à ses yeux entre l'oubli et le pardon : « L'oubli nous n'avons pas le droit... le pardon est une bouffonnerie ».

Ni oubli, ni pardon.

Ni oublié, alors que certains apprentis historiens, n'ont eu de cesse de marteler que le régime de vichy avait sauvé les juifs français.

Outre que le distinguo en la matière entre juifs français et juifs étrangers n'est rien moins qu'honteux, la réalité historique est toute autre :

Le 10 juillet 1942 se tient la conférence préparatoire à l'opération « *Vent printanier* ».

Le 16 juillet, à 4 heures du matin, pour éviter le regard de la population, munis d'une liste de 27 391 noms, 9 000 policiers et gendarmes français commencent à écluser le tout paris pour rafler le plus de juifs possibles.

Les arrestations se poursuivent jusqu'au 20 juillet, faisant monter le bilan à 13 152 personnes.

Les personnes seules et les couples sans enfants sont envoyés à Drancy. Les familles, soit 8 160 personnes dont 4 115 enfants, français nés sur notre sol, sont enfermées au Vélodrome d'hiver parquées sur les gradins dans des conditions terribles.

3000 enfants sont brutalement séparés de leurs proches car Berlin n'a pas encore autorisé leur déportation, demandée par Laval.

C'est la France qui décide seule de la déportation des enfants juifs français.

L'accord est donné le 13 août. 4464 internés du Loiret, dont 3081 enfants, sont alors convoyés à Drancy et, pour le plus grand nombre, aussitôt déportés et assassinés.

De cet horrible événement, il nous reste les témoignages, et une seule photographie, retrouvée par serge Klarsfeld en 1990 : cette image en noir et blanc que nous connaissons tous des autocars devant le vél d'hiv.

Ni oublié, ni pardon a dit *Vladimir Jankélévitch*.

Je dépose la question du pardon à celles et ceux qui, seuls, peuvent l'accorder.

Quant à l'oubli, comme Jankélévitch et bien d'autres encore, je dis non.

Non à ceux qui espèrent qu'en amortissant l'ampleur de la rafle du Vel d'Hiv, nous réhabilitons le régime politique de la honte, celui de vichy.

Non à ceux qui voudraient qu'aujourd'hui le nom de Pétain soit dissocié de la collaboration et qu'ainsi soient réhabilités demain les artisans de la rafle du vel d'hiv :

- René Bousquet, chef de la police de vichy,
- Emile Hennequin, directeur de la police municipale
- Louis Darquier de Pellepoix, commissaire général aux questions juives, qui déjà en 1937 déclarait : *Il faut de toute urgence résoudre la question juive, que les Juifs soient expulsés ou qu'ils soient massacrés*

Et tous les autres...

Non à ceux qui voudraient abandonner le discours de responsabilité prononcé par le Président Jacques Chirac en 1995 : *La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux.*

A la responsabilité de cette France de la collaboration, nous devons cependant opposer l'héroïsme de ces femmes et de ces hommes, de toute condition, de toutes origines et de toutes opinions, qui se sont levés pour ne jamais renoncer à l'héritage des lumières.

En leur attribuant la plus haute distinction civile décernée à un non juif, l'Etat d'Israël donne sens au mémorial des martyrs et des héros de la shoah, Yad Vashem :

« Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial (Yad) et un nom (Shem) qui ne s'effacera jamais ».

Entrés au panthéon en 2007, à l'initiative de Jacques Chirac sur proposition de Simone Veil, les justes sont ceux qui en « *bravant les risques encourus, [ils] ont incarné l'honneur de la France, les valeurs de justice, de tolérance et d'humanité* ».

La rafle du Vel d'Hiv est un épisode dans une vaste entreprise de destruction identitaire.

« Être juif, c'est à la fois se souvenir de l'être comme l'ont été nos pères et les pères de nos pères – et accepter de le devenir comme Abraham, père de la nation l'est devenu lui-même » (Jean Christophe ATTIAS).

Autrement présenté, être juif en 2022 c'est être pleinement habité de la tradition de nos pères tout en vivant tout aussi pleinement dans le monde d'aujourd'hui.

La shoah , l'extermination physique de toute une génération de juifs dans le monde, a élargi considérablement la question de l'identité juive qui s'est à la fois raffermie et complexifiée : à la transmission traditionnelle, obligation biblique traduite par le verset « *Et tu l'enseigneras à ton fils, et au fils de ton fils* », s'est ajouté un devoir moderne de mémoire, si bien traduit par Primo Lévi :

N'oubliez pas que cela fut,/ Non, ne l'oubliez pas :/Gravez ces mots dans votre cœur./ Pensez-y chez vous, dans la rue,/ En vous couchant, en vous levant;/ Répétez-les à vos enfants.

Ce devoir impérieux de mémoire, aujourd'hui même, prends un sens particulier alors que jamais depuis Primo Levi notre pays n'a connu une aussi grande perte de repères.

En 2022, on meurt à nouveau d'être juif en France.

L'antisémitisme qu'on croyait disparu a refait surface depuis quelques années.

Ilan HALIMI, Jonathan SANDLER et ses deux fils Arie et Gabriel, Myriam MONSONEGO, Yohan COHEN, Philippe BRAHAM, François-Michel SAADA, Yoav HATTAB. Mireille KNOLL. Sarah HALIMI, quoi qu'en dise le droit.

René HADJAJ il y a un peu plus d'un mois à Lyon est le dernier mort d'être né juif.

La bête immonde reste, rampante, en sous couche de notre société. Nous savons, par l'histoire, qu'avec elle suivront toutes les haines, tous les refus de toutes les différences.

Les discours extrêmes et populistes n'ont plus seulement dévoré les esprits, ils sont désormais entrés, institutionnalisés, de chaque côté de l'hémicycle de la représentation nationale.

Le CRIF a, de fait, une double obligation morale .

Le CRIF ne doit d'abord céder à aucune compromission sur les valeurs humanistes qui sont les siennes et celles du judaïsme : le respect et l'épanouissement de chacun garantis par le principe essentiel de laïcité. Un principe qui n'est pas à géométrie variable. Un principe qui rassemble dans une exigence de vivre ensemble et non qui divise dans une exigence de vivre avec.

Le CRIF doit ensuite prendre sa place dans les débats d'aujourd'hui pour que les principes républicains qui font le ciment de notre société soient réaffirmés : la solidarité et la fraternité doivent éloigner les discours haineux et les raccourcis séparatistes.

C'est aussi cela que cette journée commémorative des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux justes vient nous rappeler : ne jamais rien céder à ceux qui cherchent à diviser. Ils dessinent aujourd'hui sur nos murs, ici ou à Avignon, des caricatures abjectes. Ils désigneront demain, nommément, des boucs émissaires.

Au contraire, soyons dignes du message porté par les survivants de la shoah et les justes de France.

Votre présence aujourd'hui, à cet instant précis, au-delà de vos parcours, de vos conditions et de vos opinions est le plus bel hommage et la meilleure reconnaissance qui peuvent être fait aux victimes de la shoah et aux justes de France.

Le judaïsme de 2022, puise dans ses racines cette étincelle de lumière qui ne s'éteint jamais. Les 6 millions de juifs exterminés dans la shoah et les justes que nous honorons aujourd'hui sont la représentation symbolique de ces lumières qui éclairent le monde, et ne montrent qu'un seul chemin : celui de la vie.

17 juillet 2022

Hervé GERBI, Président